

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription avec mentions obligatoires
Décret n° 2007-1167 du 02 août 2007

Cadre réservé au centre de formation

N° Candidat :

CONTRAT DE FORMATION – PERMIS HAUTURIER (A remplir lisiblement)

CANDIDAT :

Nom : Prénom(s) :

Né le : A : CP :

Adresse :

CP : Ville :

Tel. Fixe : Tel. Portable :

Mail : (en majuscules)

Le représentant légal si mineur :

Nom : Prénom(s) :

Téléphone : Mail :

FORMATION :

Date de session choisie :

Programme de formation au permis hauturier : Théorie de 16 heures.

Composition du dossier d'inscription :

- Cette fiche d'inscription complétée
- Timbres fiscal dématérialisé 38€
<https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>
- La copie de votre pièce d'identité
- Original de votre permis de plaisance côtière
- 1 photo d'identité officielle en couleur (photo conforme : CNI, passeport... pas de photo d'école).
- Le règlement

MATERIEL – EN OPTION :

- Pour la formation il est nécessaire d'avoir vos outils, le pack permis hauturier qui comprend une carte shom 9999, un compas droit et une règle cras. Disponible en vente chez nous.

- Pack permis hauturier : 69€

REGLEMENT :

Montant des frais pédagogiques : 450€ (hors pack permis hauturier) Date :

Moyen de paiement : Paiement en ligne CB Espèces Chèque (Ordre : Saphil)

Fait à

Le

Signature du représentant légal si mineur :

Signature du candidat

N° d'agrément 056049/2013 Obtention le 28/11/2013 Affaires Maritimes de Auray.

Gérant : Emmanuel LE ROCH – Formateur : Maxime GALLAIS

SAS SAPHIL / Cardinale Ouest – 35 Cours des Quais, 56470, La Trinité Sur Mer – SIRET 794 609 388 0010

Tel : 02 97 30 10 80 – Mail : contact@bleurivage.com – www.bleurivage.com

Conditions Générales de Vente :
Inscription au permis hauturier avec la société SAPHIL - Bleu Rivage

Formation :

La formation dispensée est conforme à l'Arrêté du 28 septembre 2007.
Elle comprend une formation théorique de 16 heures en salle de cours.

La formation sera assurée à partir de 3 personnes

Organisation administrative :

L'établissement se chargera de l'enregistrement du dossier d'inscription auprès de l'administration, à partir des documents fournis par le candidat, qui devront être déposés (par mail, courrier ou directement sur place) au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Le permis définitif lui sera adressé à son domicile, par l'administration, dans un délai d'un mois.

Règlement des sommes dues :

Le candidat s'engage à déposer un acompte de 30% au moment de son inscription. Le solde sera à régler avant le début de la formation. Le paiement pourra s'effectuer en espèces, carte bancaire ou par chèque.

Résiliation du contrat :

En cas de résiliation du contrat par le candidat :

- Annulation plus de **21 jours avant** la date limite de dépôt des dossiers : Le remboursement pourra s'effectuer ou l'acompte sera conservé pour une inscription à une autre session.
- Annulation moins de 21 jours avant la date limite de dépôt des dossiers ou en cours de formation, pour **cause de « force majeur »** (maladie, décès...) : Si le candidat annule/écourte sa formation qui est se déroule dans moins de 21 jours ou que la session est déjà entamée, il aura la possibilité d'intégrer une nouvelle session uniquement si celle-ci n'est pas complète.
- Annulation moins de 21 jours avant la date limite de dépôt des dossiers : Si le client souhaite annuler pour une toute autre raison que celles citées ci-dessus, le montant déjà versé (30% d'acompte) ne sera ni remboursé, ni gardé en crédit pour un éventuel report.
- En cas d'annulation par le **centre de formation**, les sommes versées par le candidat lui seront remboursées ou conservées pour une inscription à une autre session

N° d'agrément 056049/2013 Obtention le 28/11/2013 Affaires Maritimes de Auray.

Gérant : Emmanuel LE ROCH – Formateur : Maxime GALLAIS

SAS SAPHIL / Cardinale Ouest – 35 Cours des Quais, 56470, La Trinité Sur Mer – SIRET 794 609 388 00010

Tel : 02 97 30 10 80 – Mail : contact@bleurivage.com – www.bleurivage.com